



*Les députés partagent
leur temps entre leur
circonscription et leur travail
à l'Assemblée.*

**Pour obtenir de plus amples
renseignements, communiquez avec :**

Bureau du président
Palais législatif, bureau 244
450, Broadway
Winnipeg, (Manitoba) R3C 0V8, Canada
(204) 945-3706
Sans frais au Manitoba : 1 800 282-8069
speaker@leg.gov.mb.ca



l'Assemblée législative du Manitoba

Qu'est-ce qu'un député?

Qu'est-ce qu'un député?

Le député est la personne que les électeurs d'une circonscription électorale élisent à l'Assemblée législative pour les représenter. Chaque fois qu'il y a des élections provinciales, les Canadiens qui vivent au Manitoba, qui ont 18 ans révolus et qui sont admissibles à voter ont le droit d'exprimer une voix en faveur de la personne qui est, selon eux, la plus apte à les représenter à l'Assemblée législative.

Le Manitoba se divise en 57 régions différentes appelées « circonscriptions ». Chacune de ces circonscriptions élit un député, ce qui signifie qu'il y a 57 députés en tout à l'Assemblée législative du Manitoba.

Rôle des députés – Faire des lois

La tâche principale des députés est de faire des lois. Les lois sont des règles que nous devons tous observer. Au Manitoba, ce sont les députés qui établissent ces règles. Ils prennent cette responsabilité très au sérieux et passent beaucoup de temps à discuter soigneusement des meilleures lois possibles à adopter.

Surveillance des fonds publics

Les députés ont aussi pour tâche importante de discuter de l'affectation des fonds publics aux programmes et aux services du gouvernement. Le processus budgétaire s'inscrit dans cette tâche dont il constitue une partie non négligeable. Tous les ans, le gouvernement prépare un document budgétaire expliquant comment il compte dépenser les sommes qu'il a perçues par voie d'impôts et d'autres sources. Les députés passent huit jours complets à discuter et à débattre chaque budget. Après le débat sur le budget, les députés se penchent sur une série de documents connexes appelés « prévisions budgétaires des ministères » qui expliquent comment chaque ministère du gouvernement compte dépenser sa partie du budget.

Les députés passent beaucoup de leur temps à s'occuper des problèmes particuliers de leurs électeurs, à répondre à leurs questions et à apaiser leurs inquiétudes.

Lieu de travail des députés

Les députés partagent leur temps entre leur circonscription et leur travail à l'Assemblée. Pour les députés des régions rurales ou septentrionales du Manitoba, cette partie du travail exige passablement de temps de déplacement.

Fonctions des députés

Les fonctions des députés varient selon qu'ils font partie du Cabinet, de l'opposition ou du gouvernement.

Travail de l'Assemblée

- En cours de session, tous les députés sont présents à l'Assemblée législative.
- Les députés, tant du gouvernement que de l'opposition, participent aux débats de l'Assemblée législative.
- Pour les députés de l'opposition, le travail à l'Assemblée consiste à faire de la recherche sur certaines affaires et à poser des questions à l'Assemblée.
- Les députés du gouvernement et de l'opposition aident leur parti respectif à élaborer des politiques et des stratégies.

Comités de l'Assemblée

- Les députés font également partie des comités de l'Assemblée. Leur travail en comité est analogue à celui qu'ils font à l'Assemblée, sauf qu'ils suivent des règles légèrement différentes.

Ministres

- Les députés qui sont ministres (membres du Cabinet) veillent à la gestion du ministère qui leur a été confié. Chaque ministère est

dirigé par un ministre, qu'il s'agisse notamment du ministère de la Santé, du ministère des Finances ou du ministère de l'Agriculture. Les ministres sont responsables de la totalité de leur ministère, y compris des fonctionnaires qui y travaillent (parfois des centaines) et des dépenses engagées pour ses affaires (parfois des milliards de dollars).

- Les ministres s'occupent également du dépôt des projets de loi du gouvernement et doivent être prêts à répondre aux questions de l'opposition qui peuvent porter sur une vaste étendue de sujets.

Travail auprès des électeurs

- Les députés passent beaucoup de leur temps à s'occuper des problèmes particuliers de leurs électeurs, à répondre à leurs questions et à apaiser leurs inquiétudes.
- Les députés demeurent en contact avec leurs électeurs par les moyens suivants : rapports personnels, téléphoniques et écrits, l'Internet et le courrier électronique, ainsi que par l'envoi postal de bulletins d'information aux foyers de leur circonscription.

N.B. : Dans le texte précédent, les titres de fonction désignent également les hommes et les femmes.

